

BASKET-BALL

REGLEMENT EVENEMENT SPECIFIQUE 2021-2022

CADETS (U17M)

COUPES NATIONALES BASKET-BALL F.S.C.F. Cadets Masculins (U17M)

Les Coupes Nationales de Basket-Ball «Cadets Masculins» se disputeront sous les règlements généraux de la F.S.C.F. et les règlements sportifs et techniques de la F.F.B.B., étant précisé que dans l'éventualité où certaines règles ne sont pas appropriées, les dispositions suivantes seront appliquées.

ARTICLE 1 // PARTICIPATION

Ces coupes sont ouvertes à toutes les associations FSCF, ainsi qu'aux comités départementaux ou régionaux qui ont la possibilité d'organiser des rencontres de sélection.

Chaque association ou comité peut engager autant d'équipes qu'il/elle désire. Dans ce cas, la composition des équipes doit être personnalisée. En aucun cas un joueur ne peut changer d'équipe.

L'engagement d'une équipe vaut approbation du présent règlement.

ARTICLE 2 // QUALIFICATION – LICENCES

Pourront participer les joueurs nés en 2005 et 2006 et les minimes masculins nés en 2007 régulièrement surclassés.

Pour les Finales Nationales, un joueur surclassé ne peut participer à des rencontres hors de la catégorie pour laquelle il a commencé la compétition nationale sur le week-end.

Nombre de joueurs : chaque équipe peut comporter un maximum de 12 joueurs, un entraîneur et un aide-entraîneur. **Pour chaque match, seuls 10 joueurs maximum pourront figurer sur la feuille de marque.**

En cas de licence non présentée ou sans photo, ou encore en cas de doute, la commission nationale pourra demander de présenter un justificatif d'identité avec photo. Sans licence, pas de participation possible à la compétition.

ARTICLE 3 // TEMPS DE JEU

Match unique : 4 périodes de 10 minutes.

En cas d'égalité à la fin de la rencontre :
Prolongation de 5 minutes autant de fois que nécessaire pour départager les équipes
Un temps mort par équipe et par prolongation

Tournoi sur un week-end :

Matches de poules, de classement et demi-finales : 2 périodes de 10 minutes.

Intervalles de 5' entre la 1ère et 2ème période,

1 temps mort par période et par équipe.

4 fautes personnelles

4 fautes d'équipe par période

En cas d'égalité, prolongation de 3 minutes autant de fois que nécessaire pour départager les équipes.

Un temps mort par équipe et par prolongation.

Finales

4 x 8 minutes, 4 fautes d'équipe par période.

5 fautes personnelles.

1 temps mort par équipe en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} période et 2 temps morts en 4^{ème} période.

Intervalle de 2 minutes entre les 1^{ère} et 2^{ème} périodes et entre les 3^{ème} et 4^{ème} périodes.

Intervalle de 10 minutes entre les 2^{ème} et 3^{ème} périodes (mi-temps).

En cas d'égalité, prolongation de 3 minutes autant de fois que nécessaire pour départager les équipes.

Un temps mort par équipe et par prolongation.

La commission nationale se réserve la possibilité d'adapter le temps de jeu des rencontres ou les horaires afin de tenir compte des conditions locales d'organisation.

ARTICLE 4 // CLASSEMENT

En formule Tournoi, décompte des points :

Match gagné2 points

Match perdu1 point

Match perdu par défaut1 point

Match perdu par pénalité ou forfait0 point

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées selon la différence de points (et non quotient) lors des rencontres les ayant opposées, sans tenir compte des résultats contre les autres équipes.

En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de points sera classée première.

ARTICLE 5 // ARBITRAGE

Lors des finales nationales, la désignation des arbitres et des officiels de la table de marque sera placée sous la responsabilité de la commission nationale de basket-ball.

Il est recommandé et souhaitable que chaque équipe mette un arbitre officiel à disposition de la commission nationale FSCF de basket-ball (prendre contact avec le responsable de la commission 8 jours au moins avant le début de la manifestation).

ARTICLE 6 // MAILLOTS ET BALLONS

Il est indispensable que chaque équipe soit en possession de deux jeux de maillots de couleurs différentes et de ballons.

Taille des ballons : Masculins : N°7

ARTICLE 7 // PROCEDURE D'URGENCE

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront soumis à la commission nationale de basket-ball pour décision. Après consultation et audition des parties concernées, la décision prise par la commission nationale sera définitive et sans appel.

